



REGLEMENT DE L'EPREUVE

GENERALITÉS

Le « Marathon du Vercors » est une épreuve pédestre organisée par « Extra Sports » répondant à la réglementation des courses hors stade. L'organisation (départ, arrivée, village partenaires) se situe à Villard-De-Lans.

INSCRIPTIONS – DOSSARDS

FORMULES

Marathon du Vercors propose 4 distances pour 4 formules :

- Marathon – Solo
- 20km – Solo Chrono
- 10km – Solo Chrono
- Randonnée

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet

www.marathonvercors.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes doivent impérativement enregistrer sur leur inscription avant le 25 juin 2026 leur numéro de licence ou leur numéro PPS.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique garantie annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

LIMITES D'ÂGE

- **Marathon – Solo** : Plus de 20 ans
- **20km – Solo** : Plus de 18 ans
- **10 Km – Solo** : Plus de 16 ans – avec autorisation parentale
- **Randonnée** : Plus de 16 ans – avec autorisation parentale

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte retrait dossard et ce à titre individuel

TARIFS INSCRIPTIONS INTERNET

Clôture des inscriptions par internet le 28 juin à 6h00.

Marathon

- 800 premiers dossards* : 63 euros
- Dossards restants : 70 euros
- Tarifs sur place (à partir du vendredi 26/06 – minuit): 85 euros
- Garantie annulation : 8,5 euros
- Option report 2027 : 6 euros

Semi-Marathon

- 800 premiers dossards* : 40 euros
- Dossards restants : 42 euros
- Tarifs sur place (à partir du vendredi 26/06 – minuit): 60 euros
- Garantie annulation : 5 euros
- Option report 2027 : 3,5 euros

10 Km

- 800 premiers dossards* : 25 euros
- Dossards restants : 30 euros
- Tarifs sur place (à partir du vendredi 26/06 – minuit): 40 euros
- Garantie annulation : 3 euros
- Option report 2027 : 2 euros

Rando

- 800 premiers dossards* : 18 euros
- Dossards restants : 22 euros
- Tarifs sur place (à partir du vendredi 26/06 – minuit): 30 euros
- Garantie annulation : 3€ euros
- Option report 2027 : 2 euros
-

*Toutes compétitions confondues

Tarifs hors frais de gestion

Le prix d'inscription comprend : Le cadeau de bienvenue pour tous / Le chronométrage électronique (sauf pour la formule rando))

ANNULATION / MODIFICATION / REPORT D'INSCRIPTION

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Assuré : toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit à la garantie annulation au moment de son inscription.

– Garantie d'acceptation : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied. Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le 23 juin 2026 **cachet de la poste faisant foi** à Extra Sports – Marathon du Vercors— 107, rue béchevelin – 69007 Lyon.

Remboursement : les frais de transaction, le prix de la garantie annulation et 4€ en frais de remboursement seront retenus sur le prix de la course.

OPTION REPORT 2027 :

Toute personne ayant souscrit au moment de son inscription uniquement à l'option « report 2027 » aura la possibilité de demander un report de son inscription à l'édition du Marathon du Vercors 2027.

Le report sera valable uniquement pour l'édition 2026 sur la même distance ou une distance inférieure.

Demande à effectuer par mail à info@marathonbiarritz.com avant le 23 juin 2026 23h59.

MODIFICATION D'INSCRIPTION – CHANGEMENT D'ÉPREUVE

– D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement. –

D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible sur place.

Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le 23 juin 2026 et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet dans la rubrique infos pratiques.

Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.

Le transfert de dossard est possible jusqu'au 23 juin 2026 23h59. Aucun changement ne sera effectué sur place.

Pour les épreuves solos, le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Remboursement : les frais de transaction et 4 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement.

Pour les personnes ayant reportés leur inscription, il n'y aura pas de remboursement, de report ou de transfert d'inscription possible.

EQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Une réserve alimentaire, une couverture de survie pour tous les parcours.

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

Gobelets :

Sur les points de ravitaillements, aucun gobelet carton ou plastique ne sera fourni, **il incombe au participant d'être équipé d'un contenant (type flasque ou gobelet rétractable).**

ÉQUIPEMENT FACULTATIF

Un téléphone portable avec une batterie chargée,

Les bâtons sont interdits (sauf randos). Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous trouverez sur place des consignes sacs pour laisser votre change. Attention, les sacs sont limités à 25L (type Gymbag) pour les formules : Marathon – Semi-Marathon – 10km course - 6km Rando et 16km rando

Il n'y aura malheureusement pas de douches. Prenez les dispositions nécessaires.

PPS & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

– titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running »)

. POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS :

La loi « Sport » du 2 mars 2022 a laissé à chaque fédération le libre choix du caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés et les coureurs étrangers.

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Tout participant majeur non licencié, pour son inscription à une épreuve chronométrée du Lyon Urban Trail devra se connecter, dans les 3 mois précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo). Au

terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, (n° temporaire) puis la fournir à l'organisation avant la course en complétant son dossier d'inscription en ligne.

POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Téléchargez le modèle du questionnaire.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

Le parcours Marathon sera fermé à partir de 14h30, le parcours 10km sera fermé à partir de 18h00, le parcours du semi sera fermé à partir de 21h30.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours hors "Fan Zone". Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. **Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.**

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront

protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage est indiqué tous les 5 kilomètres.

BARRIÈRES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

RAVITAILLEMENTS

Vous trouverez tous les 5 kilomètres environ des ravitaillements solides et liquides sur votre parcours.

RECOMPENSES

Marathon : Trophées et lots pour les 3 premiers au scratch (hommes et femmes)

Semi-marathon : Trophées et lots pour les 3 premiers au scratch (hommes et femmes)

10km : Trophées et lots pour les 3 premiers au scratch (hommes et femmes)

Challenge Offre Entreprise : Entreprise avec le + de femmes partantes, Entreprise avec le + de coureurs partants, Entreprise avec la meilleure performance

Médaille pour tous les Finishers.

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

REMISES DES RECOMPENSES

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENT ET DIPLÔME

Pour tous les concurrents (sauf la marche) sur Internet.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

SERVICE MEDICAL

– Médecins urgentistes / Infirmiers – VPSP (Véhicule de Premiers Secours à Personnes) / Secouristes La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ÉQUIPE MEDICALE À L'ARRIVÉE

Une équipe « soins de confort » bénévoles sera à votre disposition.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL / ANNULATION COURSE / RGPD

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Marathon International Biarritz – Pays Basque », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra Sports (Trail des Forts de Besançon, Bordeaux Paris, Marathon International de Blarritz – Pays Basque, Trail du Saint-Jacques by UTMB, Lyon Urban Trail, Lyon Vélo Festival, Embrunman, VentouxMan, LUT By Night, Gravity Race, Beaujolais Runners Trail, Marathon International du Beaujolais, Asics SaintéLyon). Par l'intermédiaire d'Extra Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse info@marathonvercors.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – Marathon du Vercors – 107, rue Bechevelin – 69007 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ANNULATION COURSE

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les personnes ayant souscrit à la garantie annulation ou à l'option report uniquement).

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

RGPD

Vous pouvez réclamer l'anonymisation de votre inscription en faisant votre demande par mail à info@marathonvercors.com 60 jours après la date de l'événement. Toutes vos données personnelles seront alors supprimées de votre inscription.

OFFRE ENTREPRISES

L'ensemble des participants inscrits dans le cadre de l'offre entreprise s'engagent à prendre connaissance de ce règlement et à le signer.